

Le 08 février 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 08 février 2016, à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette, Maude Lemire-Comeau ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Guévin, David Guévin, Mario Laplante et Laurent Marcotte formant quorum et sous la présidence de monsieur le maire Daniel Coutu.

Dix-huit (18) contribuables sont présents à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2016-02-01**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2016;
5. Approbation des comptes payés et à payer;
6. Rapport des comités et des activités du mois;

Administration

7. Demande de reconduction de la division en districts électoraux utilisée lors de la tenue de l'élection générale de 2013;
8. Adoption des dépenses incompressibles pour 2016;
9. Aides financières aux organismes 2016;
10. Mandat pour préparer la politique et le plan d'action MADA;
11. Période de questions (10 minutes);
12. Demande d'offres de service pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la route Bureau;
13. Approbation du rapport des activités en sécurité incendie 2015;
14. Cession à des fins de parcs ou de terrains de jeux – Règlement numéro 2015-06;
15. Ratification – Vente de véhicules et d'équipements;
16. Autorisation de dépense pour achat d'une camionnette usagée;
17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 11 janvier 2016
2016-02-02**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le

11 janvier 2016 a été remise à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2016, tel que rédigé.

5. Adoption des comptes payés et à payer
2016-02-03

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées aux membres du conseil au montant de 261 886.71 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 31 janvier 2016 totalisant 35 940.65 \$;
- D'approuver la liste des comptes payés en date du 31 janvier 2016 totalisant 113 089.35 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 janvier 2016 totalisant 112 856.71 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

6. Rapport des comités et des activités du mois

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

ADMINISTRATION

7. Demande de reconduction de la division en districts électoraux utilisée lors de la tenue de l'élection générale de 2013
2016-02-04

CONSIDÉRANT que le nombre de districts électoraux correspond à celui prescrit pour le nombre d'habitants de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston;

CONSIDÉRANT que les districts électoraux respectent les critères de délimitation d'ordre démographique, géographique et socio-économique;

CONSIDÉRANT que le nombre d'électeurs par districts respecte l'écart à la moyenne permis par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- De demander à la Commission de la représentation électorale (CRE) de confirmer que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division en districts électoraux utilisées lors de la tenue de l'élection générale de 2013.

8. Adoption des dépenses incompressibles pour 2016
2016-02-05

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- Que les membres du conseil adoptent la liste des dépenses incompressibles ci-après, telle que présentée par la secrétaire-trésorière.

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANT
SALAIRES ET DÉDUCTIONS	
Rémunération des élus	29 507.00 \$
Allocation de dépenses	14 739.00 \$
Déductions à la source	2 795.00 \$
Salaires des employés	395 581.00 \$
Déductions à la source	49 637.00 \$
FRAIS ADMINISTRATIFS	
Poste	14 700.00 \$
Téléphone	11 010.00 \$
Assurances	77 003.00 \$
Fournitures de bureau	4 500.00 \$
Frais de banque	50.00 \$
Quote-part MRC	193 080.00 \$
Immatriculations	7 850.00 \$
Police	181 279.00 \$
Déneigement	198 500.00 \$
Ordures	150 122.00 \$
Huile à chauffage	9 000.00 \$
Électricité	89 000.00 \$
Intérêts sur emprunt	179 646.00 \$
Capital sur emprunt	731 830.00 \$
	<hr/>
	2 339 829.00 \$

9. Aides financières aux organismes 2016
2016-02-06

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières reçues par la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de certaines demandes;

CONSIDÉRANT la situation financière de la Municipalité pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De remettre, une aide financière de 3 000 \$ pour la mission de Ludolettre;
- De remettre une aide financière de 3 000 \$ pour la mission de la Maison des jeunes l'Eau-Vent;
- De remettre une aide financière de 2 000 \$ pour la mission de la Coop de solidarité santé J.-P. Despins;
- De remettre, exceptionnellement cette année, à Ludolettre, une aide financière de 20 000 \$ pour la relocalisation de l'organisme dans de nouveaux locaux;
- De remettre, exceptionnellement cette année, une aide financière de 4 000 \$ au Club de croquet de Saint-Léonard d'Aston afin de contribuer au maintien de leurs activités;

- De remettre la somme de 500 \$ au Festival country de Saint-Léonard-d'Aston en échange d'une publicité.

**10. Mandat pour préparer la politique et le plan d'action MADA
2016-02-07**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé, une offre de service à deux (2) entreprises pour préparer la politique et le plan d'action dans le cadre du programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu les offres suivantes :

Fournisseur	Prix
Les autres Communications (Nancy Martel)	8 000\$ + taxes
CCDPA (Lise Setlakwe)	1 715.25\$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- De mandater Madame Lise Setlakwe de l'entreprise CCDPA pour préparer la politique et le plan d'action dans le cadre du programme Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour une somme de 1 715.25 \$, plus taxes.

11. Période de questions (10 minutes)

Début : 19 h 40

Aucune question des contribuables présents.

**12. Demande d'offres de service pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la route Bureau
2016-02-08**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire obtenir des offres de service pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la route Bureau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- De demander à trois (3) firmes d'ingénieur des offres de service pour la préparation des plans et devis pour la réfection de la route Bureau.

**13. Approbation du rapport des activités en sécurité incendie 2015
2016-02-09**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité doit, à chaque année, approuver le rapport des activités en sécurité incendie réalisées en fonction du plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- D'approuver et de ratifier le rapport des activités en sécurité incendie réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 conformément au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Nicolet-Yamaska;
- Que le Maire, monsieur Daniel Coutu, le Directeur général, monsieur Donald Nicole et le Directeur incendie, monsieur Frédérick Marcotte soient autorisés à signer, pour

et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

14. Cession à des fins de parcs ou de terrains de jeux – Règlement numéro 2015-06 2016-02-10

CONSIDÉRANT le projet de lotissement de monsieur Alain Camirand;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2015-06 prévoit la cession de terrain (ou l'équivalent en argent) à des fins de parcs ou de terrains de jeux lors d'opération cadastrale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude Lemire-Comeau et unanimement résolu :

- D'exiger de monsieur Alain Camirand le paiement d'une contribution financière de 3 489.12\$ aux fins de parcs ou de terrains de jeux, représentant 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan de lotissement multiplié par le facteur établi pour le rôle par le Ministre en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

15. Ratification – Vente de véhicules et d'équipements 2016-02-11

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à la vente du camion 10 roues Freightliner 2010 par l'entremise de Encan GIQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- De ratifier et de confirmer la vente du camion 10 roues Freightliner 2010, pour le prix de 100 000 \$ moins la commission de l'entreprise de Encan GIQ de 5 000\$.

16. Autorisation de dépense pour achat d'une camionnette usagée 2016-02-12

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire acquérir une nouvelle camionnette pour remplacer le GMC Grumman des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu :

- D'autoriser une dépense maximum de 13 000 \$, plus taxes, pour l'achat d'une camionnette usagée pour le Service des travaux publics;
- Que le directeur général soit autorisé à rechercher et à négocier le meilleur prix possible pour une camionnette qui répondra aux besoins.

17. Période de questions

Début : 19 h 45

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

Fin : 19 h 50

18. Levée de l'assemblée 2016-02-13

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Maude

Lemire-Comeau et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 50.

Daniel Coutu, maire

Donald Nicole, directeur général